Envoyé en préfecture le 23/04/2026
Reçu en préfecture le 23/04/2026
Publié le
ID : 056-215600719-20260422-A_2026_002-DE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE GUEHENNO

Guéhenno
Commune du patrimoine rural de Bretagne

[CCAS2026-002] APPROBATION COMPTE DE GESTION 2025

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux avril à dix-huit heures, les membres du conseil d'administration du CCAS de Guéhenno se sont réunis à la mairie de Guéhenno sur la convocation qui leur a été adressée par la présidente.

Date de convocation du Conseil d'Administration : le 9 avril 2026.

Membres en exercice : 11.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les membres du conseil d'administration :

Présents : Nolwenn BAUCHE-GAVAUD, Anne COUGHLIN-GUILLAUME, Marie-Laure GRANDIN, Maryvonne GRAVIER, Yannick GUEGAN, Pauline GUILLON, Konstantina KYRIAKI, Pierrick LALYS, Denise LE MER, Isabelle MARTIN (*arrivée à 18h13*).

Absent : François DANIEL.

Effectif	Présents	Quorum	Pouvoir	Votants
11	9	6	0	9

Le conseil d'administration peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Anne COUGHLIN-GUILLAUME

Le Conseil d'administration,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaire de l'exercice 2025 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2025 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2025, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025, y compris celle relative à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Envoyé en préfecture le 23/04/2026
Reçu en préfecture le 23/04/2026
Publié le
ID : 056-215600719-20260422-A_2026_002-DE

Après délibération, le conseil d'administration à l'unanimité, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2025 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Pour	**10**
Contre	/
Abstention	/
Non-votant	/

La présidente du CCAS de Guéhenno,
Mme Nolwenn BAUCHÉ-GAVAUD

